

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MRC du Fjord-du-Saguenay : première MRC de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean à signer une entente avec la SORAC pour la récupération des appareils de réfrigération et de congélation de type commercial et institutionnel.

Saint-Honoré, 7 avril 2025 – La MRC du Fjord-du-Saguenay, dans un souci de proactivité en matière environnementale, prend les devants et signe la première entente de la région avec la Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC) pour la récupération des appareils de congélation et de réfrigération de type commercial et institutionnel qui se trouvent sur le territoire de la MRC et selon les normes environnementales en vigueur.

La SORAC est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC ayant le mandat de mettre en œuvre un programme de responsabilité élargie des producteurs ([REP](#)) pour les appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels qui sont arrivés en fin de vie utile.

Il s'agit du premier programme au Québec et au Canada à être mis en place pour la récupération de produits visés, qui sont exclusivement de type commercial et institutionnel. Depuis le 30 septembre 2022, il est interdit de récupérer ou de valoriser un produit visé par le Règlement (RRVPE) ou d'en confier la récupération ou la valorisation, autrement que dans le cadre d'un programme officiel de REP.

Les produits visés par le programme sont entre autres les :

- Réfrigérateurs et congélateurs
- Cellules de refroidissement
- Celliers réfrigérants
- Refroidisseurs à vin
- Présentoirs et îlots réfrigérés
- Machines à glaçons
- Distributeurs réfrigérants automatiques d'aliments ou de boissons
- Machines distributrices réfrigérées
- Appareils réfrigérés de type laboratoire ou médical

Consultez la liste complète des produits visés sur le site [Web de la SORAC](#) . Sont exclus les produits de plus de 400 kg et ceux de moins de 2,5 pieds cubes.

Ces appareils, qui se retrouvent sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pourront être déposés dans les écocentres suivants afin qu'ils soient pris en charge par la SORAC :

Écocentre de Saint-Fulgence, Écocentre de Saint-Honoré, Écocentre de Saint-David-de-Falardeau, Écocentre de Petit-Saguenay, Écocentre de Saint-Félix-d'Otis et Écocentre de l'Anse-St-Jean.

Ils seront ensuite **pris en charge gratuitement par la SORAC** pour l'ensemble des opérations de récupération.

** Les commerces et institutions voulant se départir d'une grande quantité d'appareils sont invités à contacter la SORAC.*

Le recyclage des appareils :

La collecte et le recyclage de ces produits en fin de vie permettront de récupérer jusqu'à 97 % des composantes de ces appareils et de réduire l'utilisation de matières premières.

Chaque appareil recyclé de façon sécuritaire permet d'éviter le rejet d'une tonne de GES dans l'atmosphère, ce qui équivaut à 4 400 km parcourus avec un petit VUS ou en voiture berline. La SORAC vous invite à visiter son [site Web](#) et visionner la [capsule vidéo](#) suivante pour en apprendre davantage concernant les impacts que peuvent avoir ces appareils sur l'environnement lorsqu'ils se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

« Nous travaillons activement avec nos partenaires et les municipalités afin de faire face aux défis de collecte de ces appareils pour lesquels il n'y a pas encore d'endroits au Québec, tels les écocentres, où il est prévu de les recueillir officiellement.

Ainsi, cette entente avec la MRC du Fjord-du-Saguenay est la première à permettre la récupération de ces appareils dans la région du Saguenay. Elle revêt une grande importance pour la SORAC puisqu'elle permettra grandement de faciliter le processus de collecte sur le territoire. Nous saluons donc le leadership dont fait preuve la MRC du Fjord-du-Saguenay. Nous sommes confiants et déterminés à tracer la voie, afin de détourner ces appareils des sites d'enfouissement et ainsi contribuer à un bilan environnemental positif en minimisant les rejets de GES dans l'atmosphère. » - Nathalie Desjardins, Directrice générale, SORAC.

« Avec ce nouveau service offert dans nos écocentres, nous facilitons la récupération des appareils réfrigérants commerciaux et institutionnels qui n'étaient pas pris en charge jusqu'à présent. Cette initiative s'inscrit dans la démarche du Plan climat de la MRC, contribuant ainsi à la réduction des émissions de GES sur notre territoire et à notre engagement dans la lutte contre les changements climatiques.

- Gérald Savard, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Liste des écocentres désignés :

Écocentre de Saint-Fulgence : 1838 route de Tadoussac, G0V 1S0

Écocentre de Saint-Honoré : 775 chemin du Volair, G0V 1L0

Écocentre de Saint-David-de-Falardeau : 42-52 chemin 2 du lac Sébastien, G0V 1C0

Écocentre de Petit-Saguenay : 35 rue du Quai, G0V 1N0

Écocentre de Saint-Félix-d'Otis : 132 chemin du Lac-Brébeuf, G0V 1M0

Écocentre de l'Anse-St-Jean : 31 chemin Saint-Thomas Sud, G0V 1J0

Sources :

MRC du Fjord-du-Saguenay

Janick Gagné

Partenaire stratégique aux communications

418 690-6113

janick.gagne@mrc-fjord.qc.ca

SORAC

Nathalie Desjardins

Directrice générale SORAC

1-888- 728-9169 # 301

nathalie@sorac.ca